

MOT DU MAIRE

La fin de l'année approche. C'est le temps des bilans. Nous sommes loin des années record de construction. En 2017, nous avons effectué différents travaux d'entretien et de réparations de nos infrastructures, nouvelle patinoire, asphalte sur la rue Principale Ouest. Dans le contexte actuel, il est important de faire les bons choix d'investissement. Notre incapacité à accueillir de nouveaux arrivants risque de diminuer notre capacité financière à long terme. Nous ne pouvons pas compter sur des emprunts qui vont se terminer bientôt puisque notre dette à long terme payable par l'ensemble de la population est très basse, elle se situe à 601 000 \$ au premier janvier 2017. Avec un budget de 3.5 millions de dollars annuellement, l'effacement de la dette n'aura pas d'impact significatif sur votre compte de taxes.

Notre situation est loin d'être catastrophique. Les plus grands défis des prochaines années sont au niveau de la sécurité incendie et civile. En janvier prochain votre conseil municipal tiendra son lac-à-l'épaule annuel. Ce sera l'occasion pour votre nouveau conseil de définir ces objectifs et son plan de travail pour le prochain mandat.

En terminant, je voudrais au nom du conseil et de l'équipe municipale vous souhaiter à vous et vos familles, un très heureux temps des fêtes. Je profite de l'occasion pour vous inviter aux vœux du Nouvel An, le jeudi 11 janvier 2018. Une invitation vous parviendra au début de janvier.

MAIRE FRANCIS ST-PIERRE **CONSEILLERS**

POSTE N^o 1 YVE ROULEAU

POSTE Nº 2 JEAN-DENIS BERNIER POSTE No 3 SIMON DUBÉ

POSTE Nº 4 JEAN-FRANCOIS CHABOT POSTE N^o 5 DAVID LEBLANC

POSTE N^o 6 FRANCIS RODRIGUE



 BUREAU MUNICIPAL 723-2816

INCENDIE

C. COMMUNAUTAIRE 723-1747

SERVICE DES LOISIRS 725-5389

SALLE POLYVALENTE 724-0900

BIBLIOTHÈQUE 723-1747

TÉLÉCOPIEUR 723-0436

www.stanaclet.qc.ca

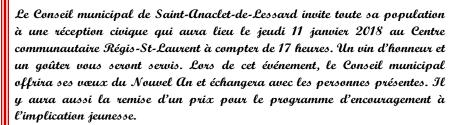
COURRIEL: municipalite@stanaclet.qc.ca



Francis St-Pierre, maire

Réception

Pour la nouvelle année



Bienvenue à tous et toutes!







AFEAS DE SAINT-ANACLET

L'Afeas tient à souligner à nouveau sa campagne annuelle contre la violence qui se tient du 26 novembre au 6 décembre, culminant par le montage de l'arbre de paix devant la mairie le 6 décembre à 10 heures, et, au cours de la semaine, la distribution de rubans blancs, dont le V inversé signifie NON à la violence.

L'Afeas rappelle également que le 8 décembre a été décrété Journée contre l'intimidation.

L'Afeas dénonce toute forme de violence, que ce soit verbal, physique ou psychologique, harcèlement, intimidation. Ensemble, disons NON à la violence.

Raymonde Vandal, prés.

ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



L'Association de la protection de l'environnement du lac à l'Anguille compte à son actif 33 ans de réalisations!

Consultez le site WEB www.apelast-anaclet.org pour en savoir davantage sur les actions réalisées pour la sauvegarde du lac à l'Anguille depuis 1984. N'hésitez pas à consulter la présentation « 33 ans de réalisations au lac à l'Anguille St-Anaclet QC »

André Lévesque, président 418 722-9637

www.soper-rimouski.ca 418 722-4781



Développement économique

Un accompagnement dans l'évaluation de votre projet, le développement de votre plan d'affaires, les prévisions financières, vos stratégies de ventes et autres éléments de votre projet d'entreprise.

Services financiers

Un accompagnement professionnel pour tous vos besoins de financement d'entreprise. Financement possible : démarrage, expansion, acquisition et relève.

Soutien au travail autonome

Vous souhaitez devenir travailleur autonome ou démarrer votre entreprise? Venez valider si votre projet est admissible à la mesure de soutien financier *Soutien au travail autonome* d'Emploi-Québec.

Développement rural

Un soutien aux groupes de citoyens qui désirent mettre en place des initiatives pour améliorer la qualité de vie de leur milieu et contribuer à son développement socioéconomique.

CHANGEMENT D'ENTREPRENEUR POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Nous tenons à vous aviser qu'à compter de janvier, nous changeons d'entrepreneur pour la collecte des matières résiduelles.

L'entreprise sera **Services Sanitaires A. Deschênes inc.** de Trois-Pistoles avec laquelle nous avons signé un contrat de trois ans.

L'horaire de la collecte demeure la même que celle que nous avons présentement.

Offre d'emploi LOCAL DES JEUNES

Nous sommes à la recherche d'un(e) animateur(trice) pour le local des jeunes. Cet emploi consiste à animer, à surveiller et à faire respecter les règlements. Cet emploi est à temps partiel de soirée. Pour avoir plus de renseignements, communiquez avec Carl au 418 725-5389.



UN P'TIT PEU D'URBANISME

Chiens sans laisse – Sachez que vous vous exposez à des amendes

Règlement 286-2002

Le règlement municipal oblige à tenir son chien en laisse en tout temps dans les endroits publics.

À cet égard, la municipalité tient à rappeler aux citoyens que selon l'article 15 du règlement concernant les animaux, « il est strictement interdit de laisser un animal en liberté, hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son gardien. L'animal doit être tenu en laisse et être accompagné d'une personne qui en a le contrôle lorsqu'il quitte ces limites ». Sachez que l'arrivée brusque de chiens errants peut apeurer les citoyens et même d'autres chiens.

Pénalités aux contrevenants

En cas d'infraction, le propriétaire du chien (ou son gardien) est passible, pour une première infraction, d'une amende de 50 \$ à 100 \$ plus les frais.

L'inspectrice en urbanisme, Marie-Hélène Michaud

Vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires ?

municipalite @stanaclet.qc.ca

ou du lundi au vendredi de 8 h 30 à12 h, 13 h à 16 h 30 tél.: 418 723-2816, au 318, Principale Ouest **Rédaction : Joanne Pinel Mise en page** : Richard Ruest

Impression : Tendance Impression

Prochaine parution : Février 2018

Tombée des articles : 20 janvier 2018

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil .Voici les dates des prochaines séances ordinaires :

4 DÉCEMBRE

8 JANVIER

5 FVRIER

Page 2



Pour Noël, du plaisir sans gaspillage

Quelques idées pour célébrer tout en préservant notre environnement !

Pour faire plaisir sans gaspiller, offrez...

<u>du TEMPS et des EXPÉRIENCES</u>: Offrir du temps à ceux que l'on aime est un cadeau précieux et crée de joyeux souvenirs (soirée de gardiennage, travaux de rénovation, billets de spectacle, escapade en plein-air, etc.).

un cadeau **FAIT À LA MAIN** : Des plats cuisinés, une jolie plante, des confiseries maison. Il y a des tonnes d'idées sur Internet.

<u>un cadeau de **NOS ENTREPRISES D'ICI**</u>: Visitez les boutiques et les marchés de Noël locaux, vous encouragerez notre économie locale !

Recyclez votre arbre de Noël

Du 28 décembre au 14 janvier 2018, rapporter votre arbre de Noël naturel au Carrefour Rimouski. Les arbres peuvent être déposés sur le stationnement surélevé du Carrefour Rimouski à proximité de la rue Léonidas. Ils seront ensuite broyés puis réintégrés au compost de la Ville de Rimouski.

Pour d'autres astuces pour réduire et trier vos déchets :

InfoBac.ca ou 418 725-2222

Catherine Denis, Coordonnatrice en environnement MRC de Rimouski-Neigette environnement@mrc-rn.ca





Formation de Quilling

Contenu: Le Quilling, vous connaissez ? Il s'agit d'une forme d'art qui implique l'utilisation de bandes de papier qui sont roulées, en forme, et collées ensemble pour créer des motifs décoratifs. Les « quillers » (personnes qui pratiquent l'art du Quilling) sont de plus en plus nombreux et quand on voit le résultat, on comprend pourquoi!

La pratique du **quilling papier** est devenue de plus en plus populaire en raison du faible coût de la matière. Il est utilisé pour décorer des invitations de mariage, annonces de naissance, cartes de $v_{\mathfrak{C}}ux$, des pages d'album, des boîtes, cadre etc.

Du. 9 janvier au 27 février **Durée** : 1 heure 30 par semaine. 8 séances

Horaire: journée à définir de 19 h à 20 h 30

Lieu : St-Anaclet au Centre communautaire Régis-St-

Cout : 100,00 \$+35,00\$ pour le matériel de base

Personne ressource : Elaine Koleszar Renseignement : 418

724-5841

RAPPEL – DERNIÈRE CHANCE POUR EN PROFITER

Subvention pour la rénovation domiciliaire Programme RÉNORÉGION

Ce programme vise les propriétaires-occupants à faible revenu dont la résidence présente des défectuosités majeures qui touchent les éléments essentiels du bâtiment: murs extérieurs, ouvertures, saillies, toiture, structure, électricité, plomberie, chauffage et isolation.

Pour être admissible au programme RénoRégion, votre revenu familial doit être considéré comme étant faible. À titre indicateur, pour une personne seule, le revenu doit être inférieur à 34 000 \$ et pour une famille de 6 personnes et plus, ce revenu ne peut dépasser 48 500 \$. De plus, au cours des dernières années, vous ne devez pas avoir bénéficié des programmes *RénoVillage* ou *Réparations d'urge*nce. Enfin, la valeur uniformisée de votre bâtiment doit être inférieure à 100 000 \$. Veuillez communiquer avec la MRC de Rimouski-Neigette au 418 724-5154, poste 0.

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE AÉROBIQUE SUR MUSIQUE

Des cours de conditionnement physique sur musique se tiendront cet hiver au Centre communautaire Régis St-Laurent. La session d'une durée de 10 semaines débutera le 22 janvier. Ces cours se tiendront les lundis de 19 h 40 à 20 h 40 et jeudis de 19 h à 20 h. Le coût est fixé à 55 \$.

L'entraîneure est madame Christine Brisson, éducatrice physique et professeure certifiée en aérobie. Pour Info et inscriptions au 418 725-5389 auprès de Carl ou par courriel au clavoie65@hotmail.com.

PAVILLON L'HÉRITAGE

Dans le but de bonifier sa liste d'attente, le Pavillon L'Héritage invite les personnes âgées de 75 ans et plus autonomes à soumettre leurs candidatures pour l'obtention d'un logement.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter Martine St-Pierre au 418 725-5087 ou par courriel

pavillonlheritage@cgocable.ca

PROJET ÉGLISE



Le Comité de sauvegarde de l'église de St-Anaclet poursuit son travail pour le réaménagement de l'intérieur de notre église afin d'en faire un lieu multifonctionnel, en maintenant un lieu de culte tout en préservant les attributs architecturaux du bâtiment.

La Société de promotion économique de Rimouski (SOPER) nous accompagne dans cette démarche. Actuellement, nous en sommes à l'analyse de soumissions de firmes spécialisées pour une étude de faisabilité des transformations envisagées dans l'église.

En marge de cette étape, des étudiants du Cégep de Rimouski ont produit des suggestions d'aménagement. Ces projets seront présentés à la population lors du déjeuner du père Noël du Club Lions de St-Anaclet, le dimanche 17 décembre au Centre communautaire, toute la population est invitée à assister à ces présentations. À cette occasion, vous pourrez aussi donner votre point de vue et voter pour un projet « coup de cœur. » De plus, les projets des étudiants seront affichés dans l'église durant la période des fêtes.

Claude Roy, marguillier et animateur du Comité de sauvegarde

BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Les bénévoles de la bibliothèque et moi-même vous souhaitons une agréable période des fêtes et une année 2018 à la hauteur de vos attentes.

Veuillez prendre note que la bibliothèque sera fermée pendant la période des fêtes à partir du 21 décembre 2017 (inclusivement) et réouvrira le mardi 9 janvier.

Par contre, je serai disponible pour vos suggestions, demandes ou rencontres dès le 3 janvier.

Important



L'horaire de la bibliothèque sera modifié à partir de janvier 2018

Mardi et Mercredi soir de 19 h4 à 20 h 30 Jeudi de 13 h à 15 h

Suivez-nous sur notre Facebook pour suivre la programmation hivernale

Anne Boucher-Beaulieu, responsable de la bibliothèque bibliostanaclet@hotmail.com

LE CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET VOUS INFORME

Les produits Lions sont toujours en vente aux prix suivants : gâteaux aux fruits 17 \$, noix 13 \$ et truffes 10 \$. Les profits de ces ventes vont entièrement au fonds des œuvres. Pour info : 418 722-7685.

Pour la distribution de la traditionnelle *canne de bonbon*, les membres passeront à votre porte au cours du mois de décembre.

Les personnes et familles de Saint-Anaclet qui souhaitent bénéficier d'un panier de Noël doivent en faire la demande écrite avant le 10 décembre. Veuillez indiquer vos coordonnées, le nombre de personnes, l'âge des enfants et dire brièvement pourquoi vous demandez un panier. Vous pouvez adresser votre demande au Club Lions de Saint-Anaclet, 25-C, Principale Est, Saint-Anaclet, G0K 1H0. La distribution des paniers se fera le 16 décembre.

À noter que des boîtes et des petites banques sont placées dans les commerces locaux, à l'école, au CPE Les Petits Soleils magiques et à la Caisse Desjardins de la rivière Neigette pour recueillir dons et denrées non périssables. Pour plus d'infos, contactez Solange Cormier au 418 723-4000.

Le déjeuner du père Noël se tiendra le dimanche 17 décembre au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet de 8 h à 11 h 30. Tous les enfants présents recevront un cadeau des mains du père Noël. Coûts : adulte (5 \$), enfants de 6 à 12 ans (3 \$), 5 ans et moins le déjeuner est gratuit.

Gaétan Pelletier, comité publicité.

BRUNCH DE PARTAGE

Le comité des Chevaliers de Colomb de St-Anaclet accueille dans notre communauté son le Conseil 2843 de Rimouski pour leur *Brunch de Partage annuel*.

Celui-ci aura lieu le dimanche 3 décembre 2017 à la salle Régis St-Laurent. Il sera servi à partir de 11 h 30.

C'est une invitation pour chacun de vous à venir vous rassembler et vivre ce beau moment.

Le coût d'entrée pour le brunch est très simple : il suffit d'apporter des denrées alimentaires non périssables ou laisser un don monétaire en entrant. Ces dons serviront à préparer des paniers de nourriture pour être distribués à des familles démunies lors de la grande Fêtes de Noël.

Nous vous accueillerons avec un grand plaisir.

Comité des Chevaliers de Colomb de St-Anaclet.

CLUB DE TIR DU BAS ST-LAURENT



Le club de tir du Bas St-Laurent vous remercie pour cette merveilleuse année. Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et que vos cibles de 2018 soient atteintes.

Le conseil d'administration.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance des 3 octobre et du 13 novembre 2017

Les élus municipaux adoptent le règlement d'emprunt numéro 442-2016l (Rés. 2017-10-118)

Les élus municipaux acceptent l'offre de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en vertu du règlement 442-2016. (Rés. 2017-10-119)

Le directeur général dépose la liste des contrats de plus de 25 000 \$.

Avis de motion est donné que le règlement 468-2017 relatif au nettoyage de la branche 19 du cours d'eau de la Savane sera adopté à une prochaine session.

Avis de motion est donné que le règlement 469-2017 concernant des modifications à certaines dispositions du règlement de zonage 428-2014.

Les élus municipaux adoptent le règlement 466-2017 modifiant le règlement 232-98 concernant les nuisances afin de modifier les dispositions pénales. (Réso. 2017-11-123)

Les élus municipaux adoptent le règlement 467-2017 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire. (Réso. 2017-11-124)

Les élus municipaux adoptent le règlement 456-2017 décrétant un mode de tarification pour les dépenses relatives aux travaux d'entretien dans le cours d'eau de la Savane. (Réso. 2017-11-125)

Les élus municipaux désignent monsieur Francis Rodrigue pour agir comme représentant au conseil des maires de la MRC de Rimouski -Neigette. (Réso. 2017-11-126)

Les élus municipaux nomment monsieur Yann Bernier à titre de représentant municipal à l'Office municipal Rimouski-Neigette. (Réso. 2017-11-127)

Les élus municipaux versent un montant de 15 000 \$ à la Fondation de la maison Marie-Élisabeth. (Réso. 2017-11-128)

Les élus municipaux renouvellent le contrat d'entretien de la patinoire avec monsieur Harold Proulx pour la saison 2017-2018. (Réso. 2017-11-129)

Les élus municipaux autorisent le maire et le directeur général à signer l'entente dans le cadre du Fonds des petites collectivités. Le projet de la patinoire a été réalisé dans le cadre de ce programme. (Réso. 2017-11-130)

Les élus municipaux renouvellent l'entente avec la municipalité de Saint-Donat pour l'entretien du rang 2 Neigette Est. (Réso. 2017-11-1131

Le maire dépose le discours du maire sur la situation financière de la municipalité.

HOCKEY MINEUR

La saison froide est de retour, c'est maintenant le temps de s'inscrire au hockey mineur. Tout comme l'hiver dernier, les jeunes qui désirent jouer au hockey auront l'opportunité de le faire, et ce, dès le début de janvier ou plus tôt si la patinoire est prête et jusqu'à ce que la température le permette. Des équipes de St-Gabriel, St-Narcisse, Ste-Blandine et St-Fabien viendront nous visiter à quelques reprises et nous en ferons autant. Les parties à St-Fabien se tiendront à l'aréna.

Les entraînements se tiendront une fois/semaine en début de soirée et les matchs les fins de semaine. Le coût est fixé à 15 \$ par jeune.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en communiquant avec Carl au 725-JEUX (5389). La date limite d'inscription est le 8 décembre à 16 h 30.

ENTRAINEUR DE PATINAGE

Je suis à la recherche d'un entraîneur ou entraîneuse pour donner des cours de patin pour débutants (4 à 7 ans).

Les cours se tiennent habituellement les samedis ou dimanches matins à raison d'une heure ou deux selon le nombre de groupe.

Les cours sont prévus pour le début de janvier jusqu'à la fermeture de la patinoire.

Le salaire attribué sera évalué selon les compétences.

Communiquez avec Carl au 418 725-5389.

LA FABRIQUE

Convocation à une assemblée des paroissiens à Saint-Anaclet

Tous les paroissiens et paroissiennes de Saint-Anaclet sont convoqués le dimanche 10 décembre immédiatement après la célébration de 10 heures pour l'élection de 2 marguilliers en remplacement de madame Lisette Brillant qui complète un second mandat et qui est non rééligible ainsi que monsieur Jean-Luc St-Onge qui termine un mandat de 3 ans et qui est rééligible pour un second. Votre fabrique vous appartient et il est primordial que des gens de bonne volonté se manifestent pour assurer la continuité. Nous vous espérons en grand nombre.

De plus, tous les membres de l'Assemblée de Fabrique tiennent à remercier toute la population pour leur participation au déjeuner-bénéfice du 22 octobre qui a rapporté 2 290 \$ net à la fabrique.

Maurice Lepage, pour l'Assemblée de Fabrique

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet.

RAPPORT SOMMAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Je dépose à la Municipalité le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard.

Les états financiers de l'année fiscale 2016 ont été présentés en assemblée publique le 3 avril 2017.

Sommairement, on y constatait un surplus libre s'élevant à 516 035 \$, 11 465 \$ réservés pour fins de parc, 25 160 \$ au fonds de roulement, 91 711 \$ au réseau d'aqueduc et d'égout et 48 708 \$ pour la voirie. Pour l'année financière 2016, nous enregistrons un surplus de 170 035 \$. Ce surplus nous permet de faire face à des urgences ou à des interventions de développement qui permettent de réaliser des projets sans devoir emprunter. Jamais un Conseil municipal ne peut se permettre de déficit, c'est d'ailleurs la Loi qui lui dicte cette obligation.

Les actifs immobilisés atteignaient 9 074 941 \$ au 31 décembre 2016.

Le service de la dette représente 10 % du budget total. Nous avons une dette de 2 165 320 \$ mais seulement 601 640 \$ est remboursable par l'ensemble des contribuables.

Les prévisions budgétaires pour l'année 2017 sont de 3 428 812 \$ et nous pouvons espérer un surplus d'environ 85 000 \$.

Au cours de l'année financière 2017, une partie des surplus a été utilisée dont 50 000 \$ pour boucler le budget, 50 000 \$ pour du pavage, 59 660 \$ pour refaire la patinoire, et 14 000 \$ pour divers achats.

Je vous informe que le traitement de vos élus, salaires et allocations de dépenses confondus est de 19 152 \$ pour le maire et de 6 385 \$ pour les conseillers. Le maire ou son suppléant reçoit un montant de 144,90 \$ à titre de compensation pour une participation à une séance du Conseil des maires de la MRC Rimouski-Neigette.

Voilà la situation financière de notre Municipalité. C'est avec fierté que votre Conseil municipal vous présente ce portrait de notre réalité financière en cette fin d'année 2017. Je tiens à remercier tous les employés et les membres du Conseil pour le beau travail accompli.

Francis St-Pierre, maire Le 13 novembre 2017